



## PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des  
politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par Sandrine BOUHIER / Brigitte DOCEUL  
☎ : 02.40.41.47.53 / 02.40.41.47.65  
sandrine.bouhier@loire-atlantique.gouv.fr  
brigitte.doceul@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

**19 AVR. 2017**

**La préfète de la région Pays de la Loire,  
préfète de la Loire-Atlantique**

à

**Monsieur le maire de DONGES**  
Place Armand Morvan – B.P. 30  
44480 DONGES

*En communication à Madame la sous-préfète  
de l'arrondissement de Saint-Nazaire*

**Objet :** CARENE – Projet d'aménagement de la ZAC « Six Croix 2 », sur le territoire de la commune de Donges – Prescription d'une enquête unique

**P.J. :** 6<sup>1</sup>

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de mon arrêté n° 2017/BPEF/030 en date de ce jour, prescrivant sur la commune de Donges, du mardi 9 mai au vendredi 9 juin 2017 inclus, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet précité, emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Donges, à l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau et à la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet.

Cette enquête sera ouverte en mairie de Donges (*Place Armand Morvan – 44480 Donges*).

Monsieur Claude ROUSSELOT, ingénieur IGN retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Conformément aux dispositions du présent arrêté, vous êtes chargé de son exécution et notamment :

- d'afficher l'avis d'ouverture d'enquête ci-joint, en mairie, au plus tard le vendredi 21 avril 2017 et pendant toute la durée de l'enquête, aux emplacements réservés à cet effet. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera certifié par vos soins en retournant le certificat d'affichage ci-annexé, dûment complété à l'issue de l'enquête ;

.../...

<sup>1</sup> 1 arrêté préfectoral / 1 avis d'ouverture d'enquête / 2 certificats / 1 dossier d'enquête « papier » / 1 dossier d'enquête sur CD ROM

6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02.40.41.20.20 – COURRIEL : [prefecture@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:prefecture@loire-atlantique.gouv.fr)

SITE INTERNET : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)


Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi – de 9 H 00 à 16 H 15

- de mettre à disposition du public le dossier d'enquête « papier » (accompagné des avis obligatoires des autorités administratives) et le registre unique, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de celle-ci. Cette formalité sera certifiée par vos soins en retournant le certificat de dépôt ci-joint ;
- de mettre à disposition ce même dossier (accompagné des avis obligatoires des autorités administratives) sur un poste informatique accessible au public pendant toute la durée de l'enquête, comme convenu avec vos services ;
- de veiller à ce que le dossier soumis à la consultation, en mairie, ne subisse aucune dégradation et soit conservé dans son intégralité ;
- de veiller à ce que le CD ROM comportant le dossier d'enquête ne soit pas détérioré ;
- de transmettre les registre et dossier d'enquête au commissaire-enquêteur, dans les vingt-quatre heures suivant la clôture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur assurera des permanences aux jours et heures prévus à l'article 4 du présent arrêté.

À l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance des rapport et conclusions du commissaire-enquêteur portant sur l'utilité publique du projet et l'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau, en mairie de Donges, pendant une durée d'un an suivant la date de clôture de l'enquête.

**LA PRÉFÈTE,**  
**Pour la Préfète et par délégation,**  
**Le chef du bureau des procédures**  
**environnementales et foncières**



**Marie-Anne RONCIÈRE**